



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Gulf Brake Fluid DOT 4

07118

Date d'émission : 30-06-2016

Date de révision : 28-06-2016

Version 1

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit **Gulf Brake Fluid DOT 4**
Codes produit: 07118

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Liquide de frein

Utilisations déconseillées Toute autre fin

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Gulf Oil Supply Company Limited
B2 Industry Street, Qormi, QRM 3000, Malta
+44 207 321 6219
products@gulfoilltd.com sds@gulfoilltd.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Europe (+) 44 808 189 0979 Code 334276
(+) 1 760 476 3961 Code 334276
(+) 32 (0) 3241 33 55

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 2 H319

2.2. Éléments d'étiquetage

**Mention d'avertissement**

Attention

Mentions de danger

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Mentions préventives - UE (§28, 1272/2008)

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

2.3. Autres dangers

Pas d'information disponible

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances / 3.2. Mélanges

Ce produit est un mélange. L'information concernant les risques pour la santé est basée sur ses composants

Nom Chimique	No.-CE	No.-CAS	Pour cent en poids	Classification (Règ. 1272/2008)	Numéro d'Enregistrement REACH
2-(2-(2-Butoxyéthoxy)éthoxy)éthanol	205-592-6	143-22-6	25% - 50%	Eye Dam. 1 (H318)	01-2119531322-53-xxx x
2,2-Oxydiéthanol	203-872-2	111-46-6	2.5% - 10%	Acute Tox. 4 (H302) STOT RE 2 (H373)	01-2119457857-21-xxx x
2-(2-methoxyethoxy)ethanol	203-906-6	111-77-3	2.5% - 10%	Repr. 2 (H361d)	01-2119475100-52-xxx x
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	203-961-6	112-34-5	2.5% - 10%	Eye Irrit. 2 (H319)	01-2119475104-44-xxx x

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours**Conseils généraux**

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre.

Contact avec la peau

Rincer immédiatement au savon et à grande eau. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Ingestion	Consulter immédiatement un médecin. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Rinse mouth again and drink 1-2 glasses of water and 40 ml ethanol (liquor). Ne pas faire vomir sans avis médical.
Protection pour les secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes principaux	Domage/irritation de l'œil
-----------------------------	----------------------------

4.3. Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Notes au médecin	Les symptômes peuvent se manifester à retardement.
-------------------------	--

SECTION 5 : MESURES ANTI-INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin, Utiliser du CO2, un agent chimique sec ou une mousse, Jet d'eau ou brouillard d'eau

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Ne PAS utiliser un jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger spécial

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Les récipients hermétiquement fermés peuvent s'éventrer en cas d'échauffement.

Produits dangereux résultant de la décomposition

Peroxyde d'hydrogène

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Conseil pour le personnel non formé aux situations d'urgence

Le matériel peut créer des conditions glissantes.

Conseil pour les répondants en cas d'urgence Équipement de protection individuel, voir section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une matière absorbante inerte (par exemple sable, gel de silice, agent liant acide, agent liant universel, sciure de bois). Endiguer pour récupérer les déversements importants de liquide.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8/12/13 pour toute information supplémentaire.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une ventilation adéquate. Eviter la formation de vapeurs, brouillards ou aérosols. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Laver soigneusement après manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques/Conditions de stockage

Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Matières incompatibles

Agents comburants forts

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Liquide de frein

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom Chimique	Union Européenne	Royaume-Uni	France	Espagne
2,2-Oxydiéthanol		STEL: 69 ppm STEL: 303 mg/m ³ TWA: 23 ppm TWA: 101 mg/m ³		
2-(2-methoxyethoxy)ethanol	TWA: 10 ppm TWA: 50.1 mg/m ³ Skin	STEL: 30 ppm STEL: 150.3 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 50.1 mg/m ³ Skin	TWA: 10 ppm TWA: 50.1 mg/m ³	S* TWA: 10 ppm TWA: 50.1 mg/m ³
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³	STEL: 15 ppm STEL: 101.2 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³	VME: 10 ppm VME: 67.5 mg/m ³ VLCT: 15 ppm VLCT: 101.2 mg/m ³	STEL: 15 ppm STEL: 101.2 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³
Nom Chimique	Allemagne	Italie	Portugal	Pays-Bas
2,2-Oxydiéthanol	MAK: 10 ppm MAK: 44			

	mg/m ³ Ceiling / Peak: 40 ppm Ceiling / Peak: 176 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 44 mg/m ³			
2-(2-methoxyethoxy)ethanol	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 50.1 mg/m ³ Skin		Skin TWA: 45 mg/m ³
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	MAK: 10 ppm MAK: 67 mg/m ³ Ceiling / Peak: 15 ppm Ceiling / Peak: 100.5 mg/m ³ TWA: 100 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³ STEL: 15 ppm STEL: 101.2 mg/m ³		Skin STEL: 100 mg/m ³ TWA: 50 mg/m ³

Nom Chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Irlande
2,2-Oxydiéthanol	STEL 40 ppm STEL 176 mg/m ³ MAK: 10 ppm MAK: 44 mg/m ³	STEL: 40 ppm STEL: 176 mg/m ³ MAK: 10 ppm MAK: 44 mg/m ³	NDS: 10 mg/m ³	TWA: 23 ppm TWA: 100 mg/m ³
2-(2-methoxyethoxy)ethanol	Skin TWA: 10 ppm TWA: 50.1 mg/m ³		TWA: 50 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 50.1 mg/m ³ Skin
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	STEL 15 ppm STEL 101.2 mg/m ³ MAK: 10 ppm MAK: 67.5 mg/m ³	STEL: 15 ppm STEL: 101.2 mg/m ³ MAK: 10 ppm MAK: 67 mg/m ³	NDSch: 100 mg/m ³ NDS: 67 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³ STEL: 15 ppm STEL: 101.2 mg/m ³

Nom Chimique	Finlande	Danemark	Norvège	Suède
2,2-Oxydiéthanol		TWA: 2.5 ppm TWA: 11 mg/m ³		LLV: 10 ppm LLV: 45 mg/m ³ H STV: 20 ppm STV: 90 mg/m ³
2-(2-methoxyethoxy)ethanol	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ Skin	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ Skin	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ Skin STEL: 20 ppm STEL: 75 mg/m ³	LLV: 10 ppm LLV: 50.1 mg/m ³ H
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	TWA: 10 ppm TWA: 68 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 68 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 68 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 102 mg/m ³	LLV: 15 ppm LLV: 100 mg/m ³ STV: 30 ppm STV: 200 mg/m ³

Nom Chimique	République Tchèque	Hongrie	Bulgarie	Roumanie
2,2-Oxydiéthanol			TWA: 10.0 mg/m ³	TWA: 115 ppm TWA: 500 mg/m ³ STEL: 184 ppm STEL: 800 mg/m ³
2-(2-methoxyethoxy)ethanol	Ceiling: 100 mg/m ³ TWA: 50 mg/m ³ Skin	TWA: 50.1 mg/m ³	TWA: 50.1 mg/m ³ TWA: 10 ppm Skin	TWA: 10 ppm TWA: 50.1 mg/m ³ Skin
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	Ceiling: 100 mg/m ³ TWA: 100 mg/m ³	STEL: 101.2 mg/m ³ TWA: 67.5 mg/m ³		TWA: 150 mg/m ³ STEL: 250 mg/m ³

Nom Chimique	Grèce	Chypre	Turquie	Malte
2-(2-methoxyethoxy)ethanol	TWA: 10 ppm TWA: 50.1 mg/m ³ (s)	(s) TWA: 10 ppm TWA: 50.1 mg/m ³	(s) TWA: 10 ppm TWA: 50.1 mg/m ³	(s) TWA: 10 ppm TWA: 50.1 mg/m ³
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³ STEL: 15 ppm STEL: 101.2 mg/m ³	STEL: 15 ppm STEL: 101.2 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³	STEL: 15 ppm STEL: 101.2 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³	STEL: 15 ppm STEL: 101.2 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³

Nom Chimique	Belgique	Luxembourg	Islande	Croatie
2,2-Oxydiéthanol			TWA: 2.5 ppm TWA: 11 mg/m ³	
2-(2-methoxyethoxy)ethanol	TWA: 10 ppm TWA: 50.1 mg/m ³	(s) TWA: 10 ppm	TWA: 10 ppm TWA: 50.1 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 50.1 mg/m ³

	(s)	TWA: 50.1 mg/m ³	(s)	Skin
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³ STEL: 15 ppm STEL: 101.2 mg/m ³	(s) STEL: 15 ppm STEL: 101.2 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³ STEL: 15 ppm STEL: 101.2 mg/m ³	

Nom Chimique	Russie	Estonie	Lettonie	Lituanie
2,2-Oxydiéthanol	MAC: 10 mg/m ³	Skin STEL: 20 ppm STEL: 90 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 45 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	(S) TWA: 10 ppm TWA: 45 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 90 mg/m ³
2-(2-methoxyethoxy)ethanol			TWA: 10 ppm TWA: 50.1 mg/m ³ Skin	(S) TWA: 10 ppm TWA: 50.1 mg/m ³
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	MAC: 10 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³ STEL: 15 ppm STEL: 101.2 mg/m ³	TWA: 15 ppm TWA: 100 mg/m ³ STEL: 30 ppm STEL: 200 mg/m ³

Nom Chimique	Bélarus	Ukraine	Slovaquie	Slovénie
2,2-Oxydiéthanol			TWA: 10 ppm TWA: 44 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 44 mg/m ³ STEL: STEL ppm STEL: STEL mg/m ³
2-(2-methoxyethoxy)ethanol			TWA: 10 ppm TWA: 50.1 mg/m ³ Skin	TWA: 10 ppm TWA: 50.1 mg/m ³ Skin
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol			TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³ STEL: STEL ppm STEL: STEL mg/m ³

Nom Chimique	Serbie	Macédoine	Liechtenstein	Afrique du Sud
2,2-Oxydiéthanol		TWA: 10 ppm TWA: 44 mg/m ³ STEL: 40 ppm STEL: 176 mg/m ³		
2-(2-methoxyethoxy)ethanol	TWA: 10 ppm TWA: 50.1 mg/m ³ (s)	TWA: 10 ppm TWA: 50.1 mg/m ³ (s)	TWA: 10 ppm TWA: 50.1 mg/m ³ (s)	
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³ STEL: 15 ppm STEL: 101.2 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³ STEL: 15 ppm STEL: 101.25 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m ³ STEL: 15 ppm STEL: 101.2 mg/m ³	

Légende :

(s) - Skin (Peau)

TWA - Time-Weighted Average (Moyenne pondérée en temps)

STEL - Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)

Ceiling - Valeur plafond

Dose dérivée sans effet (DNEL)**Travailleurs Toxicité systémique**

Nom Chimique	Long terme - Exposition orale	Long terme - Exposition par la peau	Long terme - Exposition par inhalation	Court terme - Exposition orale	Court terme - Exposition par la peau	Court terme - Exposition par inhalation
2-(2-(2-Butoxyéthoxy)éthoxy)éthanol		50mg/kg/day	195 mg/m ³			
2,2-Oxydiéthanol		106 mg/kg	60mg/m ³			
2-(2-methoxyethoxy)ethanol		2.22 mg/kg	50.1 mg/m ³			

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol		20 mg/kg	67.5 mg/m ³			
---------------------------	--	----------	------------------------	--	--	--

Travailleurs Effets locaux

Nom Chimique	Long terme - Exposition orale	Long terme - Exposition par la peau	Long term - Inhalation exposure	Court terme - Exposition orale	Court terme - Exposition par la peau	Court terme - Exposition par inhalation
2-(2-(2-Butoxyéthoxy)éthoxy)éthanol		50mg/kg/day	195mg/ m3			
2,2-Oxydiéthanol			60 mg/m ³			
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol			67.5 mg/m ³			101.2mg/m ³

Consommateurs Toxicité systémique

Nom Chimique	Long terme - Exposition orale	Long terme - Exposition par la peau	Long terme - Exposition par inhalation	Court terme - Exposition orale	Court terme - Exposition par la peau	Court terme - Exposition par inhalation
2-(2-(2-Butoxyéthoxy)éthoxy)éthanol	2.5mg/kg/day	25mg/kg/day	117mg/ m3			
2,2-Oxydiéthanol		53mg/kg/day	12mg/m ³			
2-(2-methoxyethoxy)ethanol	7.5 mg/kg	1.33 mg/kg	30.1 mg/m ³			
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	1.25mg/kg/day	10 mg/kg	34 mg/m ³			

Consommateurs Effets locaux

Nom Chimique	Long terme - Exposition orale	Long terme - Exposition par la peau	Long terme - Exposition par inhalation	Court terme - Exposition orale	Court terme - Exposition par la peau	Court terme - Exposition par inhalation
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol						50.6 mg/m ³

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom Chimique	Eau douce	Eau de mer	Sédiment d'eau douce	Sédiment marin	Sol
2-(2-(2-Butoxyéthoxy)éthoxy)éthanol	1.5 mg/L	0.25 mg/L	5.77 mg/kg	0.13 mg/kg	0.45 mg/kg/soil dw
2,2-Oxydiéthanol	10 mg/l	1 mg/l	20.9 mg/kg/sediment dw		1.53 mg/kg/soil dw
2-(2-methoxyethoxy)ethanol	12 mg/L	1.2 mg/L	44.4 mg/kg	0.44 mg/kg	2.1 mg/kg
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	1 mg/L	0.1 mg/L	4 mg/kg	0.4 mg/kg	0.4 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle**Protection des yeux**

Lunettes de sécurité à protection intégrale. Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166.

Protection des mains

Gants de protection. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, tels que le danger de coupures et à l'abrasion.

Protection de la peau et du corps

Vêtements de protection à manches longues.

Protection respiratoire

Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial. En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées.

Mesures d'hygiène

Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.
Risques thermiques	Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique @20°C	liquide	Aspect	transparent orange
Odeur	bland	Seuil olfactif	Sans objet
<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>		<u>Note</u>
pH	7.0 - 11.50		
Point de fusion / point de congélation	< -50 °C / < -58 °F		
Point/intervalle d'ébullition	>260 °C / > 500 °F		
Point d'éclair	> 100 °C / > 212 °F		
Taux d'évaporation	Aucune information disponible		
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune information disponible		
Limites d'inflammabilité dans l'air			
limite d'inflammabilité supérieure	Pas d'information disponible		
Limite inférieure d'inflammabilité	Pas d'information disponible		
Pression de vapeur	<2		mbar
Densité de vapeur	Pas d'information disponible		
Densité relative	1.020-1.070		@20°C
solubilité(s)	Hydrosolubilité: miscible		
Coefficient de partage: n-octanol/eau	<2.0		
Température d'auto-inflammabilité	> 300 °C / > 572 °F		
Température de décomposition	> 300 °C		
Viscosité, cinématique	5-10 cSt @ 20 °C		
Propriétés explosives	Sans objet		
Propriétés comburantes	Sans objet		

9.2. Autres informations

Viscosité, cinématique (100°C)	Pas d'information disponible
Point d'écoulement	Pas d'information disponible
Teneur en COV (ASTM E-1868-10)	Aucune information disponible
Teneur en COV	Aucune information disponible

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le contact avec les métaux peut entraîner le dégagement d'hydrogène, un gaz inflammable; Aluminium

10.4. Conditions à éviter

Ne pas laisser évaporer à sec

10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peroxyde d'hydrogène

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Informations sur le produit - Principales voies d'exposition**

Inhalation	Aucun(e) connu(e)
Contact avec les yeux	Irritant pour les yeux
Contact avec la peau	Aucun(e) connu(e)
Ingestion	Aucun(e) connu(e)

Toxicité aiguë - Informations sur le produit

Dans l'état des connaissances actuelles, ce produit ne présente pas de toxicité aiguë.

Toxicité aiguë - Informations sur les composants

Nom Chimique	DL50 oral (Rat)	DL50 dermal (Rat/Lapin)	CL50 par inhalation
2-(2-(2-Butoxyéthoxy)éthoxy)éthanol	= 5300 mg/kg (Rat)	= 3480 mg/kg (Rabbit)	
2,2-Oxydiéthanol	12565 mg/kg (Rat)	= 11890 mg/kg (Rabbit)	
2-(2-methoxyethoxy)ethanol	= 9210 mg/kg (Rat)	= 9404 mg/kg (Rabbit)	
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	3384 mg/kg (Rat)	= 2700 mg/kg (Rabbit)	

Corrosion cutanée/irritation cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Irritant pour les yeux.**Sensibilisation****Sensibilisation respiratoire**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Aucune mesure environnementale spécifique n'est nécessaire

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques
2-(2-(2-Butoxyéthoxy)éthoxy)éthanol	500: 72 h <i>Desmodesmus subspicatus</i> mg/L EC50	2400: 96 h <i>Pimephales promelas</i> mg/L LC50 static 2400: 96 h <i>Pimephales promelas</i> mg/L LC50 2200 - 4600: 96 h <i>Leuciscus idus</i> mg/L LC50 static		500: 48 h <i>Daphnia magna</i> mg/L EC50
2,2-Oxydiéthanol	1000: 72 h <i>Skeletonema costatum</i> mg/L EC50	75200: 96 h <i>Pimephales promelas</i> mg/L LC50 flow-through		84000: 48 h <i>Daphnia magna</i> mg/L EC50
2-(2-methoxyethoxy)ethanol	>1000: 96 h <i>Pseudokirchnerella subcapitata</i> mg/L EC50	5741: 96 h <i>Pimephales promelas</i> mg/L LC50		1192: 48 h <i>Daphnia magna</i> mg/L EC50
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	100: 96 h <i>Desmodesmus subspicatus</i> mg/L EC50	1300: 96 h <i>Lepomis macrochirus</i> mg/L LC50 static		2850: 24 h <i>Daphnia magna</i> mg/L EC50 100: 48 h <i>Daphnia magna</i> mg/L EC50

12.2. Persistance et dégradabilité

Intrinsèquement biodégradable, remplit les critères.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom Chimique	log Pow
2-(2-(2-Butoxyéthoxy)éthoxy)éthanol	0.51
2,2-Oxydiéthanol	-1.98
2-(2-methoxyethoxy)ethanol	-0.49

12.4. Mobilité dans le sol

The product is water soluble, and may spread in water systems

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Aucun(e) connu(e)

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés	Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales
Emballages contaminés	Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination. Respecter toutes les précautions indiquées sur l'étiquette jusqu'à ce que le récipient soit nettoyé, recyclé ou détruit.
Autres données	Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

Non réglementé

14.2. Nom d'expédition ONU

Non réglementé

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage

Non réglementé

14.5. Dangers pour l'environnement

Aucun(e)

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucun(e)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Sans objet

IMDG/IMO Non réglementé

ADR/RID Non réglementé

IATA Non réglementé

ADN Non réglementé

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP) (CE 1272/2008)
Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'information disponible

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

Repr. - Toxicité pour la reproduction

Asp. Tox. - Toxicité par aspiration

Acute Tox. - Toxicité aiguë

Aquatic Acute - Toxicité aiguë pour le milieu aquatique

Aquatic Chronic - Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Eye Dam. - Dommage/irritation de l'œil

Eye Irrit. - Irritation oculaire

Skin Corr. - Corrosion cutanée

Skin Irrit. - Irritation cutanée

Skin Sens. - Sensibilisant cutané

Resp. Sens. - Sensibilisant respiratoire

STOT SE - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

STOT RE - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

VOC - Composés organiques volatils

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3

• H224 - Liquide et vapeurs extrêmement inflammables • H225 - Liquide et vapeurs très inflammables • H226 - Liquide et vapeurs inflammables • H270 - Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant • H271 - Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant • H272 - Peut aggraver un incendie; comburant • H290 - Peut être corrosif pour les métaux • H300 - Mortel en cas d'ingestion • H301 - Toxique en cas d'ingestion • H302 - Nocif en cas d'ingestion • H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires • H310 - Mortel par contact cutané • H311 - Toxique par contact cutané • H312 - Nocif par contact cutané • H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves • H315 - Provoque une irritation cutanée • H317 - Peut provoquer une allergie cutanée • H318 - Provoque des lésions oculaires graves • H319 - Provoque une sévère irritation des yeux • H330 - Mortel par inhalation • H331 - Toxique par inhalation • H332 - Nocif par inhalation • H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation • H335 - Peut irriter les voies respiratoires • H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges • H340 - Peut induire des anomalies génétiques	• H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques • H350 - Peut provoquer le cancer • H351 - Susceptible de provoquer le cancer • H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus • H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus • H362 - Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel • H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes • H371 - Risque présumé d'effets graves pour les organes • H372 - Risque avéré d'effets graves à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée • H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée • H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques • H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme • H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme • H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme • H413 - Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques • H360Df - Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité • H360D - Peut nuire au fœtus • H360FD - Peut nuire à la fertilité. Peut occasionner des lésions chez l'enfant à naître • H360F - Peut nuire à la fertilité • H361d - Susceptible de nuire au fœtus • H361fd - Susceptible de nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité • H361f - Susceptible de nuire à la fertilité • EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau • EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande • EUH208 - Peut produire une réaction allergique
---	--

Scénario d'exposition

Pas d'information disponible

Date de révision : 28-06-2016

Révision

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.